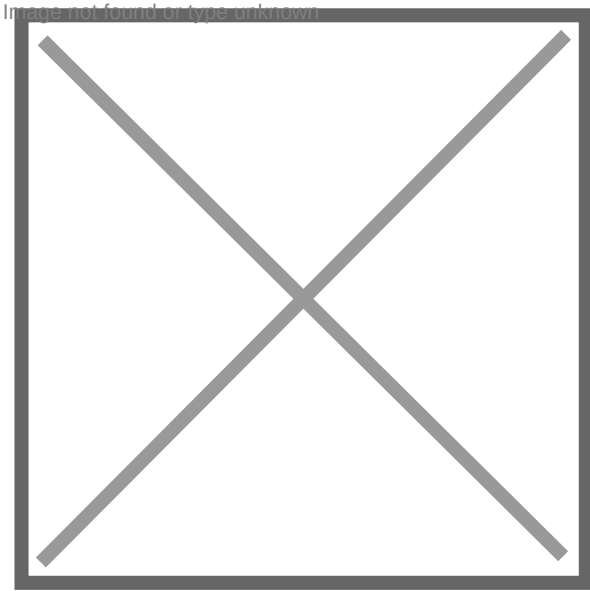




Commande confirmée puis annulée par le vendeur

Par **costedoat**, le **21/11/2008** à **22:15**

Bonjour, rnJ'ai commandé deux écrans lcd Hanspree-HANS.G-HW173AB à un prix très attractif sur le site internet d'Amazon le 19/11/2008.rnAmazon m'a alors envoyé un mail de confirmation de commande.rnA 00h10 le 20/11/2008, j'ai reçu un mail m'informant que ma commande avait été annulée. rnMotif : le produit n'est plus en stock !rnAprès renseignements, il s'avère que la raison invoquée pour l'annulation est mensongère et que le vendeur ne veut pas honorer sa vente car il s'est « trompé sur le prix de vente ».rn J'ai donc envoyé une lettre recommandée avec avis de réception pour exiger de recevoir ma commande au prix affiché.rnPensez-vous que je puisse avoir gain de cause?rnQuels sont mes recours?rnMerci.

Par **chaber**, le **22/11/2008** à **08:17**

Hors promotion ponctuelle le vendeur aurait dû modifier son site et préciser Annulé stock épuisé ou alors retirer le produit de son catalogue. On arrive à la notion de publicité mensongèrernrnLe produit étant toujours dans le catalogue fait l'objet d'un descriptif moyennant le prix de x euros. Si le vendeur refuse la vente parce qu'il y a erreur d'étiquetage, il ne peut reporter son erreur sur le client.rnrnJ'aurais procédé comme vous en LR avec AR en exigeant la fourniture du produit

Par **costedoat**, le **22/11/2008** à **12:09**

Bonjour,
Le produit commandé est toujours en stock sur le site amazon mais le nom du fournisseur a changé. Ce n'est plus « UNIVERS 3G » marchand de Marketplace mais "HOMEPRICE". Amazon est-il quand même tenu de satisfaire ma commande ou peuvent-ils rejeter la faute sur leur ancien fournisseur?
Merci.